

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
22/05/2014

Dossier complet le  
22/05/2014

N° d'enregistrement  
F-023-14-C-0052

## 1. Intitulé du projet

Réalisation d'une voirie et d'un terre-plein de giration dans le cadre de la réhabilitation d'un appontement aval existant sur la commune d'Alizay (27)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°6 Infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Création d'une route de 700 mètres de long (2 fois une voie)

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'une chaussée de 7 mètres de large sur 700 m de long sur la commune d'Alizay (département 27) ainsi que création d'un terre-plein de giration de 20 m par 35 m desservant un appontement existant en aval du site à réhabiliter (mise en place de 6 ducs d'albe)

## 4.2 Objectifs du projet

L'appontement réhabilité aval permettra de développer un trafic de granulats ainsi qu'un approvisionnement en matières premières de l'entreprise Double A destiné à la filière papetière pour une quantité de 250 000 à 400 000 T par an afin de relancer le trafic fluvial sur le site (déchargement par grue implantée sur le ponton existant) tout en intégrant une gestion adaptée des eaux pluviales (noues).

Concernant le trafic de granulats, Il s'agit principalement de matériaux inertes de classe 3 provenant de grands chantiers BTP de la région parisienne dont la valorisation en remblaiement de carrières aura été contrôlée et validée par la DRIEE. Le tonnage annuel est évalué à 250 000 t.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée de 4 mois. Ils consistent à réaliser la voirie en deux fois une voie au niveau du terrain naturel sur une longueur de 700 mètres (pas de remblais prévus). La voirie en enrobé sera complétée par une bande technique dédiée aux réseaux (éclairage public) ainsi qu'une noue pour récupérer les eaux pluviales de la voirie avant rejet en Seine.

Un terre-plein en béton (non en enrobé) de 20 mètres par 35 mètres sera également implanté en arrière de l'appontement à réhabiliter afin de permettre le chargement des camions et leur giration.

L'appontement sera restauré à l'identique et 6 ducs d'albe (de diamètre 1000 mm) seront implantés de part et d'autre de l'appontement existant.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra le chargement/déchargement de barges par une grue implantée sur l'appontement existant à l'aval du site (granulats et matériaux de deconstruction et matières premières de l'entreprise Double A pour un trafic estimé de 250 000 t à 400 000 t/an).

Les matériaux seront ensuite évacués par camions par la voirie à créer dans le cadre du projet.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau selon la rubrique 2150: Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet (entre 1 et 20 ha) : surface de 1,1 ha (incluant des terrains non aménagés)

(Article R214-1 et suivants du Code de l'Environnement)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact: procédures d'examen au cas par cas

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voirie deux fois une voie en enrobé sur 700 mètres de long et 7 mètres de large	4 200 mètres carrés
Terre-plein de giration des camions de 20 mètres par 35 mètres	700 mètres carrés
Emprise totale du projet (voirie + terre-plein)	4 900 mètres carrés

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Zone industrielle d'Alizay 27460 ALIZAY	<b>Long.</b> ___ ° ___ ' ___ " ___ <b>Lat.</b> ___ ° ___ ' ___ " ___ <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ : <b>Long.</b> <u>1</u> ° <u>10</u> ' <u>27</u> " <b>Est</b> <b>Lat.</b> <u>49</u> ° <u>18</u> ' <u>36</u> " <b>Nord</b> Point d'arrivée : <b>Long.</b> <u>1</u> ° <u>10</u> ' <u>46</u> " <b>Est</b> <b>Lat.</b> <u>49</u> ° <u>18</u> ' <u>25</u> " <b>Nord</b> Communes traversées : Alizay (département de l'Eure)

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non   
à notre connaissance

#### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

#### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

En fonction des hypothèses de trafic (projet non défini à ce jour), une plate-forme de stockage de 4 ha ainsi qu'un nouvel outil portuaire (de type quai) pourraient être mis en place dans un second temps, en lieu et place de l'appontement amont du site devenu trop vétuste pour être réhabilité.

Une annexe au document précise ce point (annexe volontairement transmise n°1)

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Chemin rural et appontement existant non exploité actuellement et terrain en friche dans une zone industrielle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alizay ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale approuvé le 4 juillet 2011  
Réglement applicable à la zone du projet: UE: Zone d'urbanisation à vocation économique et industrielle

Le projet est donc compatible avec le règlement du PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de trouve à: - 280 m de la ZNIEFF de type I n°230030994 'l'Ile Saint Pierre' - en bordure d'une ZNIEFF de type II n°230031154 'Iles et berges de la Seine en amont de Rouen' - 1,5 km d'une ZICO n°0023 'Boucle de Poses et de Muids'
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le Plan de Prévention du Risque Inondations de la Boucle de Poses prescrit le 11 avril 2001 et approuvé le 20 décembre 2002 Projet en zone rouge  En dehors d'un PPRT mais à proximité d'une entreprise ICPE de type SEVESO (Ashland-Aqualon)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à 275 m de la ZSC 'Iles et berges de la Seine dans l'Eure' FR2302007
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique le plus proche est l'Eglise d'Alizay située à 1,2 km

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de ne pas créer de remblais dans une zone rouge du PPRI, les terres excédentaires issues des terrassements réalisés lors de la mise en place des noues seront évacuées, selon leur nature, conformément à la réglementation en vigueur (soit réutilisées sur un autre site du GPMR ou évacuées en CET)
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux sur lesquels seront implantés la voirie correspondent à des terrains en friche au sein d'une zone industrielle. Le projet n'a pas d'impact sur les milieux naturels.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors d'un PPRT mais à proximité d'une entreprise ICPE de type SEVESO Situé dans le périmètre 'effets irréversibles' d'une partie de l'entreprise
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque inondation : zone rouge du PPRI de la boucle de Poses Toutefois, la nature de l'aménagement respecte les prescriptions du règlement PPRI (construction d'une voirie au niveau du terrain naturel)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitations les plus proches se situent de l'autre côté de la Seine à environ 450 m du projet
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La remise en service de l'apportement aval du site MREAL d'Alizay, en favorisant le trafic fluvial par rapport au trafic routier, permet en phase d'exploitation de limiter les rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets limités vu la surface du projet et gestion des eaux pluviales adaptée dans des noues avec retour en Seine avant passage dans un séparateur à hydrocarbures (noue dimensionnée pour un épisode décennal). Les différentes incidences seront détaillées dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de voirie est situé sur une zone industrielle en friche déjà aménagée et constitue un aménagement léger avec des incidences limitées. Par ailleurs, il a vocation à encourager le trafic fluvial plus respectueux de l'environnement que le trafic routier.

De plus, le projet prévoit une gestion des eaux pluviales dans des noues végétalisées ce qui améliore la gestion actuelle des eaux pluviales.

Au niveau réglementaire, le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et fera l'objet d'une évaluation des incidences notamment sur le milieu aquatique dans le cadre de cette procédure.

Ainsi, vu les enjeux et incidences limitées du projet, la réalisation d'une étude d'impact détaillée ne paraît pas justifiée

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontairement transmise n°1: NOTE SUR LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT DU SITE D'ALIZAY

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

P. DEISS



MAITRE DE L'OUVRAGE  
 DIRECTION DU GRAND PORT  
 MARITIME DE ROUEN  
 Philippe DEISS  
 Directeur



MAITRE D'OEUVRE  
 DIRECTION DU CHENAL ET  
 DES TRAVAUX MARITIMES  
 Pascal GABET  
 Directeur

Département de la SEINE-MARITIME

Commune de ALIZAY

# ALIZAY

## CREATION D'UNE VOIRIE D'ACCES A L'APPONTEMENT AVAL

AVP

**SETI**

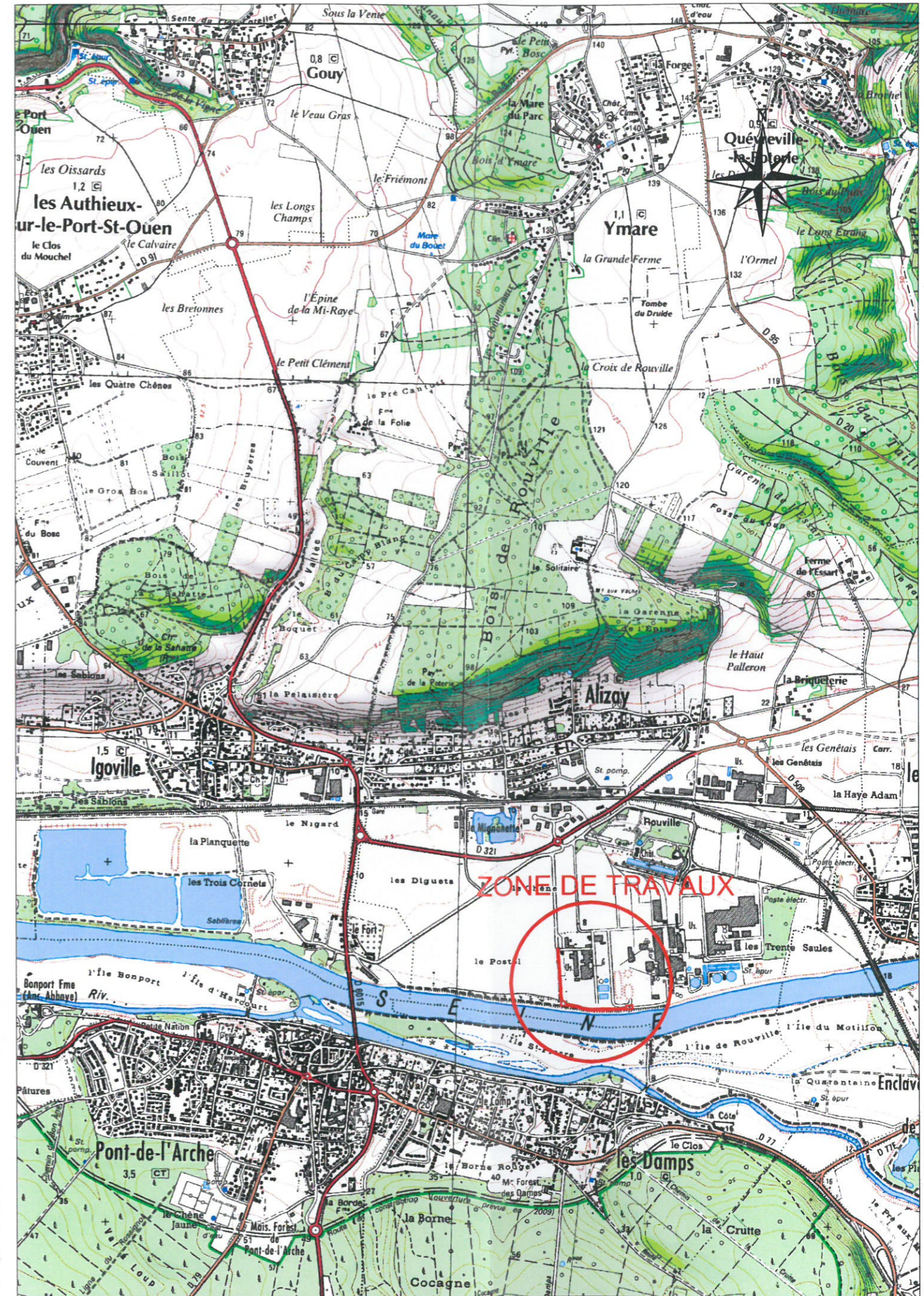
*Service Etudes et Travaux d'Infrastructures*

AFFAIRE : F32		PLAN n° : 1		Echelle : 1/25000	
Indice:	Date:	Objet des modifications:	Etabli par:	Vérifié par:	Validé par:
0	01/04/2014	CREATION	E.RAS	H.FERREIRA	J.-P. FAROUX
A					
B					
C					
D					

### Plan de situation

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN  
 34, Boulevard de Boisgullbert B.P. 4075 - 76022 ROUEN Cedex 3 - FRANCE  
 Tél.: (33) 02 35 52 54 56 - Fax : (33) 02 35 52 54 13  
 e-mail seti@rouen.port.fr www.rouen-haropaports.com

:\04-Fluvial\F 32 Alizay\Projet SETI\AVP\ENV CLAIRES BERREVILLE\GPMR SETI Alizay\_projet\_Plan\_de\_situation.dwg



**ANNEXE 3°: PHOTOGRAPHIES DATEES AVEC LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :**

**Prises de vue du site d'Alizay (27) en novembre 2013**



**1/ Ponton aval à réhabiliter**



**2/ Vue du chemin de halage où sera implantée la voirie**



**3/ Vue de l'emplacement du futur terre-plein de giration**




**4/ Partie aval de la voirie en bord de Seine (les arbres à enlever correspondent à une haie de thuyas)**

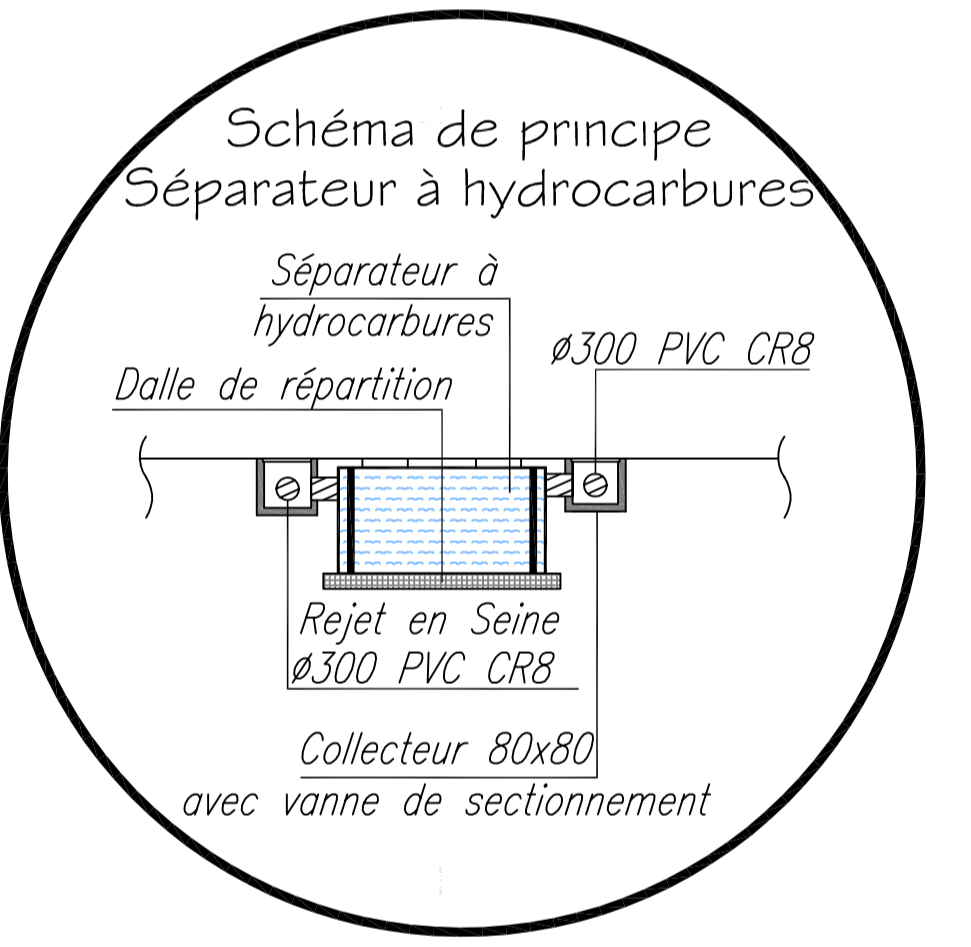


**5/ Chemin existant et haie de peupliers**





PROPRIETE  
ASHLAND /  
AQUALON



MAÎTRE D'OUVRAGE  
DIRECTION DU GRAND PORT  
MARITIME DE ROUEN  
Philippe DEISS  
Directeur

MAÎTRE D'ŒUVRE  
DIRECTION DU CHENAL ET  
DES TRAVAUX MARITIMES  
Pascal GABET  
Directeur



Département de la SEINE-MARITIME  
Commune de ALIZAY

**ALIZAY**

CREATION D'UNE VOIRIE  
D'ACCES A L'APPONTEMENT AVAL  
AVP

**SETI** Service Etudes et Travaux d'Infrastructures

Indice	Date	Objet des modifications	Elab par	Vérifé par	Validé par
0	21/02/2014	CREATION	E.RAS	H.FERREIRA	J.-P. FAROUX
A	04/04/2014	MODIFICATIONS SUITE A LA REUNION DU 26/03/2014	E.RAS	H.FERREIRA	J.-P. FAROUX
B					
C					
D					

Plan d'aménagement

MAITRE DE L'OUVRAGE  
DIRECTION DU GRAND PORT  
MARITIME DE ROUEN  
Philippe DEISS  
Directeur



MAITRE D'OEUVRE  
DIRECTION DU CHENAL ET  
DES TRAVAUX MARITIMES  
Pascal GABET  
Directeur

Département de la SEINE-MARITIME

Commune de ALIZAY

**ALIZAY**

REHABILITATION DE L'APPONTEMENT

AVAL

AVP

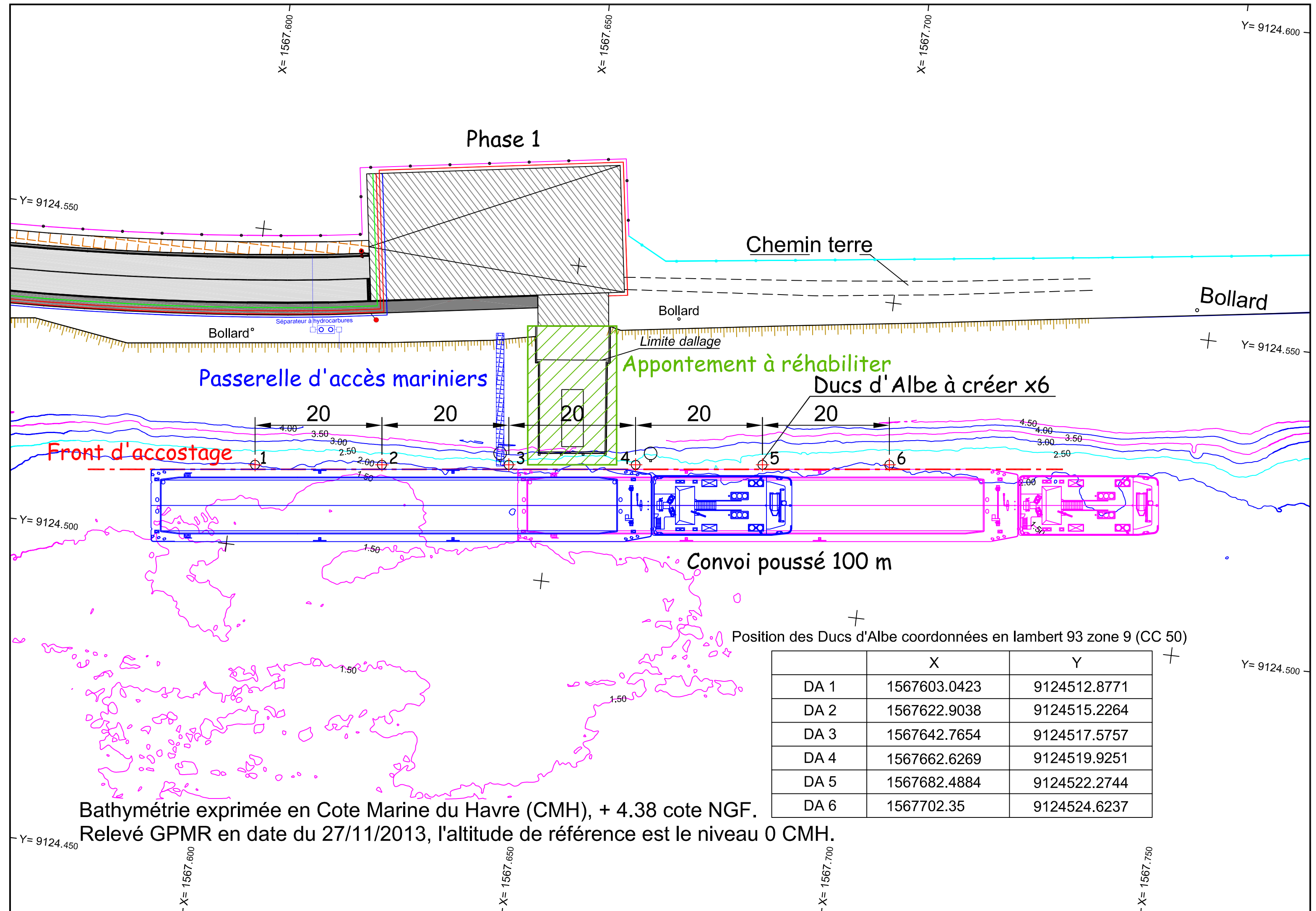
**SETI**

*Service Etudes et Travaux d'Infrastructures*

AFFAIRE : F32_N		PLAN n° : 2		Echelle : 1/500	
Indice:	Date:	Objet des modifications:	Etabli par:	Vérifié par:	Validé par:
0	16/04/2014	CREATION	E.RAS	H.FERREIRA	J.-P. FAROUX
A					
B					
C					
D					

**Plan d'implantation Phase 1**

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN  
34, Boulevard de Boisguilbert B.P. 4075 - 76022 ROUEN Cedex 3 - FRANCE  
Tél.: (33) 02 35 52 54 56 - Fax : (33) 02 35 52 54 13  
e-mail seti@rouen.port.fr www.rouen-haropaports.com



Position des Ducs d'Albe coordonnées en lambert 93 zone 9 (CC 50)

	X	Y
DA 1	1567603.0423	9124512.8771
DA 2	1567622.9038	9124515.2264
DA 3	1567642.7654	9124517.5757
DA 4	1567662.6269	9124519.9251
DA 5	1567682.4884	9124522.2744
DA 6	1567702.35	9124524.6237

Bathymétrie exprimée en Cote Marine du Havre (CMH), + 4.38 cote NGF.  
Relevé GPMR en date du 27/11/2013, l'altitude de référence est le niveau 0 CMH.



## **ANNEXE VOLONTAIREMENT TRANSMISE N°1 : NOTE SUR LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT DU SITE D'ALIZAY**

### **CONTEXTE GENERAL :**

Lors de l'annonce de la fermeture du site M-REAL à Alizay dans l'Eure, la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE), le département de l'Eure, la CCI de l'Eure et le GPMR ont initié une réflexion globale pour la ré-industrialisation du site et le développement d'une zone d'activités économiques en bord de Seine.

Un comité de pilotage regroupant les décideurs locaux, secondé par un comité technique, a été créé pour suivre les études lancées.

Dans ce contexte, le GPMR a pris part aux réflexions afin de remettre en service un outil portuaire existant et d'initier la reprise d'activité dans un premier temps, dans l'attente d'une seconde phase plus importante, au service de la zone d'activité économique envisagée et du repreneur du site MREAL.

### **DEFINITION DES TRAVAUX A MENER :**

Les études techniques réalisées sur les deux appontements existants du site MREAL ont montré que seul l'appontement aval était de nature à être réhabilité pour accueillir des navires. L'appontement amont étant en trop mauvais état.

C'est pourquoi le GPMR s'est concentré sur la réhabilitation de l'appontement aval et sa desserte routière.

Les travaux consistent à :

- Réhabiliter l'appontement aval existant, sans dragage de la souille,
- Mettre en œuvre 6 ducs d'albe (1000 mm) en Seine,
- Réaliser une voirie de desserte sans remblais ainsi qu'une plateforme de retournement au droit de l'appontement aval,

### **JUSTIFICATION D'UN PROJET EN DEUX PHASES DISTINCTES :**

L'appontement amont est en trop mauvais état pour une réutilisation même partielle.

Le GPMR se concentre donc dans un premier temps sur la réhabilitation de l'appontement aval, permettant de démarrer une activité dédiée aux granulats et matériaux de construction ou déconstruction et au repreneur de MREAL, de l'ordre de 250 000 à 400 000 tonnes par an.

Si les projections de trafic de Double A se vérifient à court terme, une nouvelle infrastructure fluviale de type quai, disposant d'une aire de travail arrière de 4 hectares, complémentaire au premier, devra être réalisée. C'est pourquoi le GPMR lance dès à présent l'ensemble des études réglementaires concernant la phase n°2 afin d'être prêt à engager les travaux au moment où les décisions stratégiques seront prises.

Il est important de souligner qu'à ce jour seuls les trafics dédiés à l'appontement aval sont assurés et justifient un investissement. La phase 2 constitue une démarche proactive du GPMR en vue d'un éventuel développement de trafic fluvial.